



Commission économique pour l'Europe
Comité de gestion de la Convention TIR de 1975**Organe de mise en œuvre technique****Quatrième session**

Genève, 6 et 7 juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quatrième session
de l'Organe de mise en œuvre technique* . ** . *****

Qui s'ouvrira dans la salle IX, le mardi 6 juin 2023 à 10 heures.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la troisième session.
3. Élection du Bureau.
4. Système international eTIR :
 - a) Point sur le développement du système international eTIR et de la Banque de données internationale TIR ;
 - b) Point sur la connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR.
5. Spécifications conceptuelles, fonctionnelles et techniques du système eTIR :
 - a) Version 4.3 ;
 - b) Version 4.4 :
 - i) Propositions d'amendements ;

* Ce document a été soumis tardivement en raison d'un changement imprévu de dernière minute des dates de la réunion.

** Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (etir.unece.org). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (etir@un.org).

*** Les représentants, y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée, sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1002134/>. Ceux qui ne disposent pas d'un badge d'accès de longue durée doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 5975) ou par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/meetings/practical.html>.



- ii) Nouvelles propositions du secrétariat ;
 - iii) Nouvelles propositions des États.
6. Questions diverses :
Date et lieu de la prochaine session du TIB.
7. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

L'Organe de mise en œuvre technique (ci-après le « TIB ») voudra bien examiner et adopter l'ordre du jour de sa troisième session tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/7.

Il souhaitera sans doute rappeler que, conformément à l'article 27 de son règlement intérieur, « un quorum d'au moins le quart des États qui sont des Parties contractantes à la Convention TIR liées par l'annexe 11 est nécessaire pour prendre des décisions ». Le quorum sera déterminé par appel nominal en début de session. Actuellement, 75 États sont Parties contractantes à la Convention TIR liées par l'annexe 11.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/7

2. Adoption du rapport de la troisième session

Le TIB souhaitera sans doute examiner et adopter le rapport de sa troisième session (19 et 20 décembre 2022), établi par le secrétariat en concertation avec le Président et figurant dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/6.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/6

3. Élection du Bureau

Le TIB souhaitera peut-être élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour ses sessions de 2023.

4. Système international eTIR

a) Point sur le développement du système international eTIR et de la Banque de données internationale TIR

Le TIB souhaitera sans doute être informé de l'état d'avancement du développement du système international eTIR et des applications de la Banque de données internationale TIR (ITDB).

b) Point sur la connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR

Le TIB souhaitera sans doute être informé des progrès accomplis par les administrations douanières en ce qui concerne la connexion au système international eTIR, notamment des observations recueillies lors de la vérification de la conformité.

5. Spécifications conceptuelles, fonctionnelles et techniques du système eTIR

a) Version 4.3

Le TIB voudra sans doute prendre note de la révision 2 de la version 4.3 des spécifications eTIR, telle qu'elle figure dans les documents ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/2/Rev.2-ECE/TRANS/WP30/AC.2/2022/11/Rev.2 (Introduction), ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/3/Rev.2-ECE/TRANS/WP30/AC.2/2022/12/Rev.2 (Concepts relatifs au système eTIR), ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/4/Rev.2-ECE/TRANS/WP30/AC.2/2022/13/Rev.2 (Spécifications fonctionnelles eTIR) et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/5/Rev.2-ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2022/14/Rev.2 (Spécifications techniques eTIR).

Il souhaitera peut-être aussi noter que la révision 2 comprend non seulement toutes les modifications approuvées par le TIB à ses sessions précédentes (voir ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/16) mais également, éventuellement, des corrections visant à régler des questions d'ordre rédactionnel, de cohérence ou de logique, telles que présentées dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/1.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/2/Rev.2-ECE/TRANS/WP30/AC.2/2022/11/Rev.2, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/3/Rev.2-ECE/TRANS/WP30/AC.2/2022/12/Rev.2, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/4/Rev.2-ECE/TRANS/WP30/AC.2/2022/13/Rev.2, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/5/Rev.2-ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2022/14/Rev.2 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/1

b) Version 4.4

i) Propositions d'amendements

Le TIB voudra bien examiner le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/2, dans lequel figurent des propositions d'amendements relatives aux questions que le TIB, à ses précédentes sessions, a jugé important d'inclure dans la version 4.4 des spécifications eTIR. Il voudra sans doute informer le secrétariat de la suite à donner à chacune de ces propositions.

En outre, le TIB souhaitera peut-être examiner la révision de la structure des spécifications eTIR telle qu'elle est présentée dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/3.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/2 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/3

ii) Nouvelles propositions du secrétariat

Le TIB voudra bien examiner le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/4, dans lequel le secrétariat a dressé une liste de questions nouvelles susceptibles d'être prises en considération dans l'élaboration de la version 4.4 des spécifications eTIR. Il souhaitera sans doute examiner ces questions et charger le secrétariat de présenter, à l'une de ses sessions à venir, des propositions concrètes à leur sujet.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2023/4

iii) Nouvelles propositions des États

Le TIB voudra bien examiner les documents ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/5 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/6, dans lesquels figurent les propositions de certains États sur les points à ajouter dans la version 4.4 des spécifications eTIR.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/5 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2022/6

6. Questions diverses

Date et lieu de la prochaine session du TIB

Le TIB voudra bien prendre note des dates réservées pour sa cinquième session, à savoir les 12 et 13 octobre 2023.

7. Adoption du rapport

Le TIB voudra bien adopter la liste des principales décisions prises pendant la session, sur la base d'un projet de document établi par le secrétariat, en concertation avec le Président.

Après la session, le secrétariat distribuera un rapport complet, pour observations. Ce document sera soumis à la session suivante du TIB pour adoption.
